

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

À une séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2016 à 17 h à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller	Normand Leroux
------------------------	----------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

SIGNIFICATION

La signification de l'avis de convocation a été effectuée conformément à la Loi sur les cités et villes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 584-11-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté en retirant le point 6.1 :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation du procès-verbal**
- 4- **Règlements**

- 4.1- Dépôt – Registre – Règlement d'emprunt 440-09-2016 (plan, devis et surveillance des travaux de réfection de la rue Principale)
- 5- **Soumissions**
- 6- **Administration et finances**
- 6.1- ~~Appel de la décision du comité de démolition – 226, chemin du Lac-Millette~~
- 7- **Sécurité publique**
- 8- **Travaux publics et génie**
- 9- **Environnement**
- 10- **Urbanisme**
- 10.1- Approbation du plan cadastral parcellaire - Plan projet intégré résidentiel Les petits montagnards, phase 1 et autorisation de signature
- 11- **Vie communautaire**
- 12- **Ressources humaines**
- 13- **Correspondance**
- 14- **Points nouveaux**
- 15- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 16- **Levée de l'assemblée**

RÉSOLUTION 585-11-2016
DÉPÔT DU REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 440-09-2016
POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE
L'AVENUE DE LA GARE ET L'AVENUE DES SEIGNEURS ET
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 325 000 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, le greffier doit déposer le certificat devant le conseil à la séance suivant sa confection;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le certificat du greffier de la procédure d'enregistrement en regard du règlement numéro 440-09-2016 afin de payer des honoraires professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection sur la rue Principale entre l'avenue de la Gare et l'avenue des Seigneurs pour un montant de 325 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 325 000 \$, soit déposé.

RÉSOLUTION 586-11-2016
APPROBATION DU PLAN PARCELLAIRE – PLAN PROJET
INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL – LES PETITS MONTAGNARDS INC. ET
AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU le projet intégré résidentiel Les petits Montagnards, phase 1, situé sur la rue Principale;

ATTENDU le dépôt du plan parcellaire du cadastre du Québec préparé par Monsieur Richard Barry, arpenteur-géomètre (minute 6760, dossier 7835);

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une résolution afin d'approuver le plan parcellaire et le paiement des sommes requises par le Règlement sur le lotissement pour ce projet;

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre la Ville et le promoteur prévoyant les conditions requises à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE des servitudes doivent être accordées à la Ville par le promoteur;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

D'APPROUVER le dépôt du plan cadastral parcellaire du cadastre du Québec préparé par monsieur Richard Barry, arpenteur-géomètre (minute 6760, Dossier 7835) ainsi que la demande de permis de lotissement pour le lot 5 943 177, situé sur la rue Principale;

D'ACCEPTER en paiement la somme requise que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 et ses amendements (frais de parcs et terrains de jeux);

LE TOUT, conditionnellement à ce qu'une entente intervienne avec le promoteur sur les conditions requises à la réglementation municipale concernant la réalisation du projet intégré résidentiel Les petits Montagnards, phase 1;

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer au nom de la Ville de Saint-Sauveur :

- l'entente avec le promoteur;
- les servitudes de passage requises pour les conduites d'égout et d'aqueduc

QUE Me Françoise Major soit mandatée à préparer les actes de servitudes requis et que tous les frais soient assumés par le propriétaire du lot 5 943 177.

RÉSOLUTION 587-11-2016
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la séance extraordinaire soit levée, tous les sujets inclus à l'ordre du jour ayant été soumis au conseil pour décision.

Jean Beaulieu
Directeur général

Jacques Gariépy
Maire